



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## ARRETÉ N° 31 / 2026

### portant réglementation de la circulation et du stationnement dans la rue du Sous-Lieutenant Maussire

#### Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant la pose d'enrobé suite aux travaux pour le collectif OLDSCHOOL SAS 17, rue du S/Lt. Maussire à Kilstett par la société S2EI de Niederhausbergen pour le compte de STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX.

#### ARRETE

**Article 1 :** Du lundi 6 juillet au mercredi 8 juillet 2026, la société S2EI est autorisée à réaliser des travaux de pose d'enrobé rue du S/Lt. Maussire à Kilstett.

**Article 2 :** Du lundi 6 juillet au mercredi 8 juillet 2026, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée sont soumis aux prescriptions définies ci-dessous :

- stationnement interdit sur toute l'emprise du chantier du N°7 au N°17 rue du S/ Lt. Maussire et au début de l'impasse.
- la route sera barrée du N°7 (angle rue Courbée) au N°17 rue du S/Lt. Maussire.
- une déviation sera mise en place par la rue du Lt. de Bettignies et la rue du Lt. Cambours

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la société S2EI de Niederhausbergen.

**Article 4 :** les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

**Article 5 :** les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 6 :** monsieur le Directeur de la Société S2EI est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur Le Maire de la commune de Kilstett
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 2 juillet 2026

Le Maire :



Olivier MEYER